



DIVERSITÉ & DURABILITÉ DES TERRITOIRES MAÏS

R A P P O R T D ' A C T I V I T É S 2 0 1 7 - 2 0 1 8

SOMMAIRE

- **PRODUCTION**
LÉGÈRE HAUSSE DES SURFACES
- **REVENU**
RETROUVER DE LA VALEUR !
- **GESTION DES RISQUES**
CONFORTER LES OUTILS
- **COMPÉTITIVITÉ**
ACTIVER TOUS LES LEVIERS
- **SORGHO**
INVESTIR POUR L'AVENIR
- **SYNDICAL**
PROFESSIONNALISER LE LOBBYING

PRODUCTION LÉGÈRE HAUSSE DES SURFACES

La campagne 2017 s'est soldée par une performance technique supérieure à l'objectif en France et dans l'UE. Malgré ces résultats, le stock continue de s'assainir sous l'effet des baisses de surfaces opérées depuis 2015. Ce contexte a permis un léger réajustement des surfaces à la hausse en 2018.

BILAN DE LA CAMPAGNE 2017 : RAPPELS SUCCINCTS

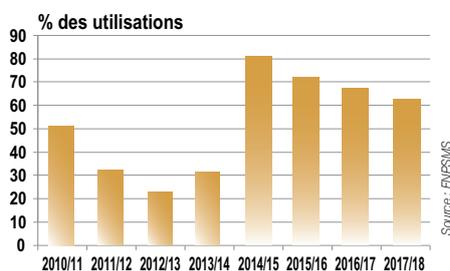
La campagne 2017 s'est conclue sur un résultat technique égal à 105 % de l'objectif en France, soit environ 230 doses/ha. Un record ! Globalement à l'échelle de l'UE, le résultat technique moyen est également de 105 % de l'objectif. Malgré cette performance, selon les estimations de la FNPSMS, le stock se contracte pour atteindre 62 % des besoins au 30 juin 2018.

CAMPAGNE 2018 :

FIN D'UN CYCLE DE BAISSÉ DES SURFACES

Dans ce contexte, le programme 2018 a augmenté en France et dans l'UE. La stabilité de la sole maïs de l'UE en 2018, après 4 années de baisse consécutives, contribue aussi à ce réajustement à la hausse.

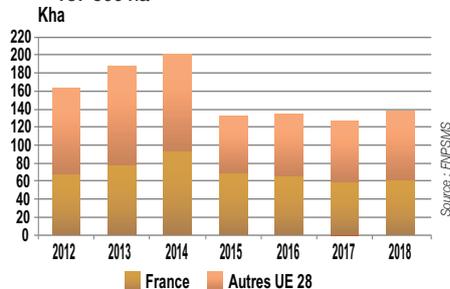
→ Vers un assainissement des stocks



En France, le plan de production atteint 60 620 ha, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 2017. Cette hausse reste limitée mais elle marque une rupture après 3 années de baisse. Le programme de multiplication de semences de maïs bio progresse également à 800 ha contre 520 ha en 2017.

Dans le reste de l'UE, les surfaces ont également enregistré une hausse en Hongrie (24 500 ha, soit + 17 %), Roumanie (24 000 ha, soit + 10 %), Autriche (8 000 ha, soit + 3 %) ou Italie (6 600 ha, soit + 23 %). La surface totale de l'UE atteint donc 137 500 ha, soit une croissance de 7 % par rapport à 2017. La France reste leader de la production dans l'UE avec 44 % du programme total.

→ Un programme de production européen de 137 500 ha

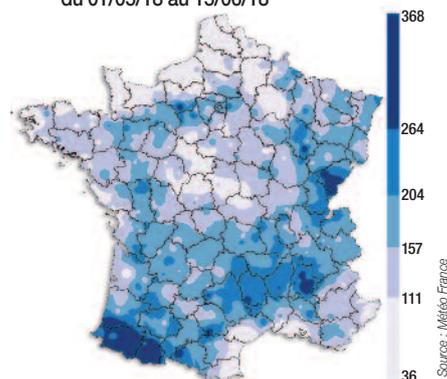


CAMPAGNE 2018 : DES CONDITIONS MÉTÉO EXTRÊMES

En France, les conditions climatiques très pluvieuses du printemps ont fortement perturbé les semis des différents secteurs, de l'Aquitaine à la Provence. Au final, une centaine d'hectares n'ont pas pu être semés et plusieurs centaines d'hectares ont été semés dans des conditions difficiles jusqu'à fin juin, avec des décalages importants.

Les conditions estivales chaudes ont permis d'accélérer le cycle des semis les plus tardifs, mais in fine près de 2 000 ha ont dû être abandonnés suite à ces mauvaises conditions d'implantation.

→ Cumul des précipitations (mm) du 01/05/18 au 15/06/18



Les épisodes de canicule de fin juillet/début août ont très localement pénalisé les fécondations. En fin de cycle, le climat chaud et sec de septembre a fortement accéléré les récoltes qui ont été précoces et regroupées. Malgré cette alternance de conditions climatiques extrêmes, le résultat global devrait être un peu inférieur à l'objectif, et probablement proche de 97 %.

Dans le reste de l'UE, les conditions météorologiques ont été également chaudes mais globalement bonnes avec des pluies opportunes en juillet en Roumanie et Hongrie notamment. Les résultats devraient donc être à l'objectif. D'après la FNPSMS, le stock UE à l'issue de cette campagne devrait continuer à diminuer et pourrait atteindre 55 % au 30 juin 2019. Soit un retour à l'équilibre !



Une campagne 2018 marquée par des conditions climatiques très pluvieuses au printemps.

REVENU RETROUVER DE LA VALEUR !

Face aux difficultés économiques, il devient urgent pour les producteurs de semences, de retrouver de la valeur ajoutée sur leur exploitation. Cette question a animé les débats interprofessionnels de l'hiver 2017-2018. Malheureusement, les conditions contractuelles 2018, associées à des résultats techniques en retrait, ne permettront pas à une partie du réseau de se projeter sereinement vers l'avenir.

INTERPROFESSION : DES INDICATEURS CLAIRS

Alors que la construction des indicateurs économiques par les interprofessions a été centrale au cours des débats de la loi Egalim, la filière semences de maïs a su se doter, au fil des années, de données pertinentes et partagées par les producteurs et les établissements.

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE reste attachée à ce travail qui permet d'équilibrer le niveau d'informations entre les parties en vue de la signature des contrats de production. Les indicateurs, diffusés par la FNPSMS en 2018, démontreraient ainsi clairement la baisse tendancielle du revenu des producteurs ces dernières années.

Les représentants d'A.G.P.M. MAÏS SEMENCE n'ont eu de cesse de rappeler la nécessité de retrouver de la valeur pour les exploitations sous peine d'affaiblir le réseau pour l'avenir. C'est ainsi que la note introductive des indicateurs 2018, rédigée et validée par le Conseil d'Administration de l'interprofession, précisait que « les modalités contractuelles qui régiront la campagne de production 2018 auront l'ambition de redonner de la valeur à l'ensemble des acteurs, gage d'une production attractive et de qualité » ou encore « Dans un contexte de prix du maïs grain dégradé, des mécanismes de correction devront nécessairement être mis en place au niveau local en cohérence avec le coût de production du maïs grain. » Restait à transformer l'essai dans les contrats 2018 !

PRIX 2018 : PAS À LA HAUTEUR !

C'est donc sur ces bases que se sont tenues les négociations entre producteurs et entreprises en vue de la fixation des conditions contractuelles 2018. Et force est de constater que la pertinence de l'analyse interprofessionnelle, partagée unanimement entre les 2 familles, n'a trouvé que peu d'échos auprès de certains établissements, pour qui redonner de la valeur a été synonyme de baisse de prix aux producteurs... Une attitude pas à la hauteur des enjeux ! Car la situation devient de plus en plus préoccupante sur certains bassins de production. Telle est notamment la conclusion d'un centre de gestion régional qui, dans ses perspectives de revenu 2017, précise que « Pour maintenir leur revenu et valoriser leur savoir-faire, les producteurs sont contraints de se diversifier sur de nouvelles productions à haute valeur ajoutée ».

Certes la hausse éphémère des cours du maïs grain de l'été pourra, en fonction de la période retenue, apporter un complément de produit brut.

RÉPARTITION DE LA VALEUR : LE PRODUCTEUR VARIABLE D'AJUSTEMENT !

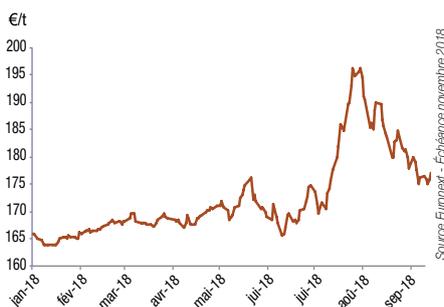
C'est l'une des conclusions d'une étude menée par la FNPSMS avec l'UFS sur la répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière des doses produites et distribuées sur le marché français. Le marché hexagonal représente 40 % environ des débouchés des doses de semences de maïs produites en France. Car si cette étude met en avant la baisse des prix de vente aux distributeurs, en parallèle de la hausse des prix à l'utilisateur final (producteurs de grain et éleveurs) entre 2011 et 2016, elle démontre également que l'intégralité de l'érosion des prix de vente est compensée par une baisse des coûts au champ.

Côté exports, l'analyse est un peu différente. Dans sa synthèse annuelle « Les résultats du commerce extérieur de la France », le GNIS affiche en effet une baisse des volumes de ventes en 2016/2017 de 2,8 % en volume par rapport à l'exercice précédent, mais une hausse en valeur de 8,1 %. Autrement dit, la valeur moyenne des doses exportées a progressé de 11,2 %. Pour rappel, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE estime à 16 €*, la part producteur dans une dose de maïs.

*coût hors semences de base, transport et effeuillage, triage et indemnités assurance, sur la base de 75 % de fertiles et 25 % de stériles 2017.

Mais pour beaucoup de producteurs, les résultats techniques en retrait, associés pour certains aux baisses de prix du printemps, pèseront fortement sur les revenus 2018 ! La prise de conscience collective et individuelle de la situation est urgente. C'est dans ce sens que les représentants des producteurs travailleront au sein de l'interprofession.

→ Une envolée du prix du maïs en juillet et août 2018



GESTION DES RISQUES CONFORTER LES OUTILS

Alors que les épisodes climatiques extrêmes semblent de plus en plus fréquents, le recours à des outils de gestion des risques pertinents est plus que jamais un enjeu majeur pour les multiplicateurs. Des outils existent, comme l'assurance récolte, les caisses de risques, la DPA... mais des améliorations sont nécessaires. Le travail de A.G.P.M. MAÏS SEMENCE s'inscrit dans cette optique. La mise en place de nouveaux outils fait également partie de la réflexion globale de la filière.

DES CONTRATS D'ASSURANCE PLUS CIBLÉS

Une demande régulière du réseau de multiplicateurs est de pouvoir accéder à des contrats d'assurance proposant des franchises à la variété et à des tarifs économiquement supportables. Certaines compagnies proposent ce type de contrats mais ce n'est pas (ou plus !) le cas de l'assureur historique de la filière qu'est Groupama.

Ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges entre A.G.P.M. MAÏS SEMENCE et GROUPAMA qui a initié une timide expérimentation de ce type de contrats en 2017. Cette expérimentation a été renforcée en 2018 avec

la possibilité d'assurer jusqu'à 3000 ha avec ce type de contrat au sein des deux principales caisses régionales. Un bilan sera prochainement réalisé pour définir les modalités de mise en œuvre en 2019. L'objectif d'A.G.P.M. MAÏS SEMENCE est de permettre à tous les multiplicateurs qui le souhaiteraient de pouvoir souscrire des franchises à la variété.

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a également initié un travail visant à élaborer un contrat d'assurance type qui réponde mieux aux attentes des multiplicateurs. Ce contrat servira de base de discussion avec les différents assureurs en amont de la prochaine campagne.

DÉROGATIONS AUX DATES LIMITES DE SEMIS

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a porté auprès de Groupama une demande de dérogation aux dates limites de semis pour prendre en compte les difficultés de semis occasionnées par les excès d'eau dans le Sud-Ouest. Ainsi, pour les caisses régionales Groupama d'Oc et Groupama Centre Atlantique, les garanties aléas ont pu être maintenues jusqu'au 15 juin sans restriction. Du 15 au 20 juin, seules les garanties Grêle et Tempête (prise en charge des frais supplémentaires de castration) ont pu être maintenues.



Les garanties au semis ont été étendues jusqu'au 15 juin.

FIN DU CONTRAT COUP DUR DE LA FNPSMS

La FNPSMS a mis en place en 2016, et pour 3 ans, le contrat d'assurance coup dur pour protéger les caisses de risques en cas de forte perte de rendement à l'échelle d'une grande région.

Le Conseil d'Administration de la FNPSMS n'a pas jugé opportun de renouveler ce contrat sous cette forme en 2019. Une nouvelle réflexion est en cours pour juger de l'opportunité de maintenir un dispositif interprofessionnel et

réfléchir à la forme qu'il pourrait prendre. Un groupe de travail auquel participe A.G.P.M. MAÏS SEMENCE conduit ce travail pour accompagner les caisses de risques qui souhaiteraient maintenir ce type d'outil.

RÈGLEMENT OMNIBUS : PAS PERTINENT POUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Le volet agricole du règlement Omnibus permet désormais de subventionner jusqu'à 70 % des contrats d'assurance récolte avec un seuil de déclenchement de 20 %. Cette évolution du règlement européen répond à une demande portée par l'AGPM depuis de nombreuses années. Une évolution positive donc... mais que le Ministre de l'Agriculture ne mettra pas en œuvre. Si les explications du Ministre n'ont pas convaincu grand monde, il faut avant tout y voir une raison budgétaire.

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE reste persuadée qu'il faut persévérer dans cette optique pour rendre plus attractive l'assurance récolte. Elle continue donc à demander l'application de cette mesure en France malgré cette occasion manquée.



Améliorer l'assurance récolte reste un enjeu majeur pour la filière.

RÉFORMER LA DPA

L'année 2018 a été marquée par la volonté du Gouvernement de mener une réforme de fond sur la fiscalité agricole. C'est dans ce cadre que l'AGPM a travaillé sur une proposition de refonte de la Dotation Pour Aléas pour en faire une réelle épargne de précaution disponible pour les producteurs. Avec une volatilité des revenus de plus en plus marquée, il est en effet indispensable que les producteurs puissent « capitaliser » sur les bonnes années. La proposition de l'AGPM s'oriente autour de 2 grands principes :

- La simplicité de fonctionnement, de la constitution à la réintégration.
- L'adaptation à la réalité économique de chaque exploitation, en intégrant une proportionnalité au chiffre d'affaires ou au bénéfice pour la définition des plafonds annuels et pluriannuels de déductions.

En ce sens, la proposition formulée par le Gouvernement, et débattue dans le cadre de la loi de finance 2019, semble répondre à ces grands objectifs.

DÉGÂTS DE GIBIERS : CLARIFIER LES PROCÉDURES

Face à certaines difficultés rencontrées sur le terrain, le Conseil d'Administration A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a souhaité qu'un travail soit conduit avec la Fédération Nationale des Chasseurs. L'objectif était de clarifier les procédures d'estimation des pertes et de calcul de l'indemnisation, et d'envisager les

améliorations possibles pour mieux prendre en compte les spécificités du maïs semence.

Le travail avec la FNC a abouti à la rédaction conjointe d'une note transmise à toutes les fédérations départementales et au réseau maïs semence.

A la demande de A.G.P.M. MAÏS SEMENCE, cette note insiste notamment sur la nécessité d'intervenir en urgence lors de dégâts sur rangs mâles et de bien prendre en compte les spécificités de chaque protocole de semis dans le calcul des pertes.



Les spécificités de la culture de maïs semence sont à prendre en compte lors des expertises sur des dégâts de sangliers.

COMPÉTITIVITÉ ACTIVER TOUS LES LEVIERS

La France reste le leader de la production de semences de maïs au sein de l'UE et le premier exportateur mondial. Pour autant, les distorsions de concurrence avec nos voisins européens sont réelles et pèsent sur la capacité de la France à maintenir sa position. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE conduit ainsi diverses actions à tous les niveaux pour maintenir la compétitivité de la filière.

INNOVER ENCORE ET TOUJOURS

L'accès à des outils de production performants et innovants est un moyen à privilégier pour rester compétitifs. Dans cette optique, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE renouvelle chaque année son implication dans le programme technique maïs semence de la FNPSMS. La participation des multiplicateurs sera d'ailleurs prochainement renforcée dans les différents groupes de travail.

Les actions, mises en œuvre par les équipes techniques Arvalis, s'articulent autour de 4 thèmes : Planter – Alimenter – Protéger et Récolter. En 2018, une place importante reste accordée aux essais visant à trouver de nouveaux moyens de protection des cultures, conventionnelles ou de biocontrôle. L'installation des cultures (physiologie, semis...) et l'irrigation sont également des thèmes approfondis en 2018.



Des essais irrigation sous conditions restrictives ont été réalisés.



SEMENCES DE MAÏS DOUX

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE a conduit un travail spécifique en 2018 pour accompagner le développement de la production de semences de maïs doux. Sur la base des besoins exprimés par les entreprises impliquées dans cette production, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE, en lien avec la Section Potagères de l'UFS, a élaboré un programme technique spécifique pour les prochaines années qui sera financé par la Section Potagères du GNIS et mis en œuvre par Arvalis. Un premier travail visant à recenser et synthétiser les acquis techniques déjà applicables à cette culture a été initié dès 2018.

UNE RÉFLEXION INTERPROFESSIONNELLE APPROFONDIE

La FNPSMS a mis en place en 2017 un groupe de travail « compétitivité » pour expertiser toutes les évolutions susceptibles d'offrir des gains de compétitivité. Cette réflexion est toujours en cours, mais les premières actions ont été mises en place en 2018. Elles portent sur l'analyse de circuits de récolte alternatifs. Deux aspects en particulier animent A.G.P.M. MAÏS SEMENCE dans ces travaux : la répercussion sur la rémunération des multiplicateurs et le maintien de la qualité de la production.

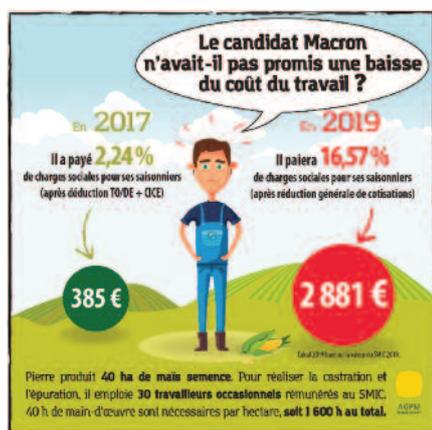
DÉNONCER LES FREINS RÉGLEMENTAIRES

Les distorsions de concurrence s'apprécient également selon la liste des produits de protection des cultures disponibles. Sur ce point, les restrictions sont nombreuses en France. La dernière en date est l'interdiction des néonicotinoïdes qui condamne l'utilisation du Sonido en traitement de semences depuis le 1^{er} septembre 2018. L'AGPM a demandé une dérogation pour continuer à utiliser ce produit pour lutter contre les mouches. Dérogation refusée par le Gouvernement alors que l'Anses reconnaît une impasse technique pour cet usage. L'AGPM poursuit sa mobilisation pour obtenir cette dérogation et utilisera tous les recours possibles.

MAINTENIR UN COÛT DU TRAVAIL ACCEPTABLE

La compétitivité de la filière française passe également par le maintien d'un coût du travail saisonnier acceptable vis-à-vis de nos concurrents européens. Ce coût, déjà très élevé en France, risque d'augmenter encore car le gouvernement souhaite supprimer le dispositif TO/DE (Travailleur Occasionnel/Demandeur d'Emploi) dès le 1^{er} janvier 2019. Une suppression inadmissible qui s'ajouterait à la perte du CICE

déjà actée. Ces mesures augmenteraient le coût du travail occasionnel pour la ferme maïs semence France de 1,25 € par heure, soit un surcoût d'environ 3 millions d'euros.



A.G.P.M. MAÏS SEMENCE est très mobilisée sur ce dossier et demande le maintien du dispositif TO/DE, et même son renforcement pour compenser la perte du CICE. De nombreuses actions ont été conduites en ce sens auprès des parlementaires et du Gouvernement et cette mobilisation se poursuivra durant l'examen de la loi de Finances 2019.

SORGHO INVESTIR POUR L'AVENIR

A.G.P.M. MAÏS SEMENCE regroupe également les producteurs de semences de sorgho. Elle s'implique dans les divers programmes de promotion à l'international initiés en 2017 et la structuration de la filière européenne.

Le plan de production de semences de sorgho 2018 s'élève à 340 ha, soit une hausse de 61 % par rapport à 2017. Le niveau de surface reste toutefois limité et très inférieur au pic de 2014 où 785 ha avaient été multipliés. La demande européenne reste contenue mais le potentiel de développement est réel, tout particulièrement en Europe de l'Est et Centrale. La FNPSMS concentre donc ses actions sur ces territoires pour développer la culture.



Un site dédié au sorgho

Les actions de promotion initiées en 2017 pour 3 ans dans l'UE (France, Italie, Espagne, Roumanie et Bulgarie) et en Europe de l'Est (Russie et Ukraine) se sont poursuivies en 2018 sous forme de plateformes variétales,

de participation à des salons agricoles et à des conférences. Deux nouveaux plans de promotion ont été initiés en 2018 pour une nouvelle période de 3 ans, l'un en Autriche-Hongrie et l'autre en Turquie-Iran. Ces programmes bénéficient d'un co-financement significatif de l'Union Européenne. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE reste impliquée dans l'élaboration et le suivi de ces programmes en étant tout particulièrement attentive aux retombées pour les multiplicateurs français.

SYNDICAL PROFESSIONNALISER LE LOBBYING

La défense des intérêts des multiplicateurs de semences de maïs nécessite la mise en œuvre d'actions à tous les niveaux, y compris auprès des Pouvoirs Publics et au plus près des territoires. Pour ce faire, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE s'appuie sur les syndicats locaux de producteurs pour intensifier sa stratégie de lobbying.

UN INVESTISSEMENT ACCRU DANS DES TERRITOIRES MAÏS SEMENCE

Depuis quelques années, l'AGPM déploie une stratégie régionale de lobbying. Cette logique s'est intensifiée en 2018 avec un investissement accru dans la région Aquitaine, 1^{ère} région productrice de maïs semence. Sur ce territoire, la majorité des parlementaires a été rencontrée.

Lors de ces rencontres, un accent particulier est mis sur la place du maïs semence dans ces territoires et les enjeux actuels de la filière. Ces



Rencontre avec la députée Sophie Mette au Syndicat Guyenne-Gascogne

premiers contacts sont complétés, lorsque cela est possible, par des déplacements sur le terrain, y compris sur des exploitations de maïs semence. Ce travail de fond est également réalisé en Rhône-Alpes Auvergne et a vocation à s'étendre à d'autres régions.

UN RÉSEAU QUI MAILLE LE TERRITOIRE

Au-delà de ces actions, A.G.P.M. MAÏS SEMENCE travaille en lien avec les syndicats pour que leurs présidents et administrateurs puissent relayer localement les actions syndicales et solliciter leurs parlementaires sur les dossiers clés.

Au cours des derniers mois, cette logique a été tout particulièrement mise en œuvre sur le dossier TO/DE. A.G.P.M. MAÏS SEMENCE fournit les informations et les outils nécessaires aux syndicats pour qu'ils puissent mobiliser rapidement leurs réseaux, et ainsi conduire des actions concertées et plus efficaces

ORGANISATION : UNE RÉFLEXION TOURNÉE VERS L'AVENIR

Les administrateurs AGPM MAÏS SEMENCE et les animateurs de Syndicats se sont réunis en séminaire fin janvier pour réfléchir sur l'organisation, et en particulier la relation à l'adhérent.

Ce séminaire s'est déroulé en 4 phases :

- Témoignages de 2 filières (1 agricole et 1 non agricole).
- Analyse de la structuration syndicale et enseignements.
- Identification des forces et faiblesses de notre organisation syndicale.
- Partage d'expériences des Syndicats sur le lien à l'adhérent.

Cette réflexion a contribué à l'élaboration d'un plan d'actions :

1. Assurer le renouvellement des responsables professionnels :

Il s'agira de proposer un catalogue de formations clés en main sur différents thèmes.

2. Renforcer le lien à l'adhérent :

La communication sera mise au cœur de la relation via notamment la diffusion de publications, de newsletters et la réalisation d'articles dans la presse.

3. Dynamiser la relation nationale / locale :

Outre l'organisation de séminaires de réflexion et de réunions à distance, la structuration des actions de lobbying régional sera poursuivie.

